

En cas d'alerte,

**premier réflexe :
se mettre à
l'abri**



Le Préfet pourra ensuite
vous demander :

1. de prendre de
l'iode



2. d'évacuer

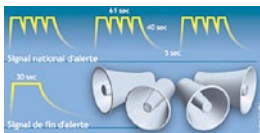


En cas d'accident,

vous serez alertés et informés



1. Par des sirènes fixes.



Elles diffuseront trois signaux sonores prolongés et modulés, de 1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.

2. Par des véhicules d'alerte.



» Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences.

3. Par la radio.

Branchez votre radio sur France Bleu Isère 98.2 FM et 102.8 FM. Cette radio diffuse des informations sur la nature du risque, l'évolution de la situation et les consignes à respecter.



4. Par la télévision.

France 3 Rhône-Alpes Auvergne.



» *En fin d'alerte, vous serez alertés par un signal sonore de 30 secondes, par les sirènes fixes, les véhicules et les médias.*